DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU

16 décembre 2024

PUBLIE LE:

2 N DEC. 2024

Délibération n°241216-1: Admission en non-valeur de produits irrecouvrables 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le douze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT

Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

	2
•	5
	7
	1
	8 pour les délibérations n° 1, 2 et 4 7 pour la délibération n° 3

OBJET: ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES 2024

RAPPORTEUR: Le Président

VU l'instruction comptable et budgétaire M57;

CONSIDERANT les propositions faites par le Comptable Public de Saint-Germainen-Laye ;

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur le titre émis en 2019 mentionné en séance dont la liste est jointe en annexe pour un montant total de **18** €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépense au budget 2024, au compte **6541**, **chapitre 65**.

Fait à Marly-Le-Roi, le 2 0 DEC 2024

Transmis en préfecture et affiché le 2 0 DEC. 2024

Pour Extrait Conforme

Clarisse ZANN

Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULTPrésident du Syndicat Intercommunal

78028

SGC SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

36300 - SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY

Arrêtées à la date du 04/09/2024

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Numéro de la liste: 7029941011

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces pièces pour le montant total de :

18 Euros



18

118

36300 - SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY

Synthèse de la présentation en non-valeur

	Synthese de la presentation en non-valeur Arrêtées à la date du 04/09/2024	
Numéro de la liste : 7029941011 – 1 pièce présente pour un total de	ésente pour un total de 18	
Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit privé - Société	1 Pièces pour
Catégories de produits	102 produits exceptionnels autres	1 Pièces pour
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	1 Pièces pour
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000 Supérieur ou égal à 5000	1 Pièces pour 0 Pièces pour 0 Pièces pour 0 Pièces pour
Exercice de P.E.C	2019	1 Pièces pour

18

18

18



36300 - SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 04/09/2024

Numéro de la liste : 7029941011

Exercice	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	ops
2019 T-42	T-42	⊣	7718	AGORA STORE	102	18 P	18 Poursuite sans effet	

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, Le 04/09/2024

Le Comptable Public

SAINT-VAL Line

SAINT-VAL Line

O G G Ta Paix

O G G Ta Paix

Ta 105

Page 1